

à l'armonaque, dans une réunion à laquelle assistaient les éditeurs MM. Masquillier et Lamir et, de plus, Madame Masquillier, le poète BENOIT QUINET et M. LÉOPOLD DEVILLERS.

Dans sa chanson *Les Bûresses*, sur quatre couplets, deux sont encore consacrés au café; *L'z'Amis* est une satire sur la fidélité des gens suivant les caprices de la fortune; et quant à *Toudi canter*, sous la forme de conseils aux femmes, à propos du mariage, cette chanson est d'une curieuse observation et d'une philosophie douce et agréable; la voici :

### Toudi Canter.

Air : *Te souviens-tu ?*

#### 1<sup>er</sup> COUPLET.

*Tu vas t' marier, Dédeffe, c't enne affaire  
Qu'i faut pinser sept fois d'avant commincher.  
I n'a rié d' tel qué lés conseils dé t' mère,  
Pou t' garanti dé t' laiye ingueuser.  
Accoute ici, tout in buvant no tasse ;  
C'est pou t' bonheur tout c'qué j'vas t' raconter :  
Mais, tu brais comme ! allons, foutu bonasse !  
I faut canter, Dédeffe, i faut canter.*

#### 2<sup>o</sup> COUPLET.

*Tu sais fin bé, qué, dins l'pus bieu ménage,  
Quand l'homme et l'fème s'aiméront co pus fort,  
In rié du tout queiq'fois tourne à l'orage :  
« Fai droit, t'i l'homme ! éié c'est ti qu'as tort ! »  
Si t'as d' l'esprit, Dédeffe, autant qué t' mère,  
N'li répons nié, putôt qué d'li striver ;  
Mais el' lind'main, pou roblier s'colère,  
I t'faut canter, Dédeffe, i t'faut canter.*

#### 3<sup>o</sup> COUPLET.

*Quand il ara pioché pindant n' semaine,  
S'i veut, l'diminche, aller boire in gorgeon,  
Né l'ratiés nié, peur dé li fair' dé l'peine ;  
Puisqu'après tout c'est l'guingn'-pain dé l'maison.  
S'i t' laiye, au soir, croquer l'marmot tout seule ;  
S'i r'viet gaviolle, et s'i veut chipotter,  
Erçois-lé bé, putôt qué d'fair' gross' gueule,  
I faut canter, Dédeffe, i faut canter.*

#### 4<sup>o</sup> COUPLET.

*Si l' Bon Dieu veut, pou mieux béni t' mariage,  
Qu'in jour ou l'aute, i t' vienne in moricot,  
C'est à c' temps-là qu' t' aras brammint d' l'ouvrage,  
A tout moumint, faudra sougner t' marmot :*

*S'i brait par nuit, faut t' erléver tout d' suite ;  
Bé t' visiter, l' ernettier, t' rappaiser ;  
Et par-après, pou t' rindormi pus vite,  
Tout in t' berchant, Dédeffe, i faut canter.*

#### 5<sup>o</sup> COUPLET.

*Ainsi, tu vois, qu'i t' faudra n' fameus' tiette,  
Pou n' nié créver d' chagrin dédins t' maison ;  
T' aras dés croix, pa l' porte et pa l' ferniette ;  
Mais prie l' Bon Dieu, et puis fais-toi n' raison.  
Dins tous lés temps, dins l'bonheur, dins l' misère,  
Pou t' réjouï, oubé pou t' consoler,  
Cante enn' canson, n'a nié d'avance à braire ;  
I faut canter, Dédeffe, i faut canter.*

(A suivre.)

GASTON TALAUPÉ.







## Astronomie populaire

### II.

#### La Lune.

La Lune est assez souvent considérée comme une tête qui regarde, et, ainsi qu'on le verra, des coupables se sont imaginés qu'elle a les yeux fixés sur eux. Dans plusieurs almanachs, tel *l'Almanach des Bergers* que l'on incorpore toujours dans l'édition complète du Mathieu Laensberg<sup>(1)</sup>, la pleine lune est représentée sous la forme d'une grosse figure bouffie, comme celle des gens dont on dit qu'ils ont une face de pleine lune. Les anciens imagiers ont pu s'occuper de traditions courantes de leur temps, et il n'est pas impossible que leur œuvre ait eu, à son tour, une répercussion sur les conceptions du peuple. Les caricaturistes font rire la Lune, suivant ainsi inconsciemment les dires des mamans qui, en la montrant aux enfants, assurent qu'elle leur fait des grimaces<sup>(2)</sup>.

Dans un jeu des enfants liégeois, nommé le Jeu de madame la Lune, un des bambins représente cet astre ; il est accompagné de quelques joueurs, et les autres chantent un petit couplet qui commence par ces deux vers :

Bonjour, bonjour, madame la Lune  
Avec vos beaux échantillons....

Les « échantillons » sont ses enfants, qu'elle offre et livre successivement pour de fortes sommes d'argent.

<sup>(1)</sup> Vaillant-Carmanne, éditeur, Liège, rue St-Adalbert, 8.

<sup>(2)</sup> SÉBILLOT, *ouvr. cité*, t. I, p. 21.

Ce jeu est le seul exemple actuel, croyons-nous, de personnification réelle de la Lune. Il concorde avec certains légendes qui attribuent à la Lune une action directe, telles ces histoires édifiantes, que l'on verra plus loin, de personnages que la Lune a attirés chez elle et qui y sont encore.

Quelquefois le ciel se trouve chargé de petits nuages qui voilent maintes étoiles qu'on est accoutumé de voir chaque soir. La pleine lune se lève, monte au ciel, et bientôt on voit ces petits nuages qui flottaient autour d'elle, se diviser et disparaître bientôt entièrement. Les paysans s'expliquent difficilement cette disparition subite de ces petits nuages, et ils disent que la Lune les a mangés<sup>(1)</sup>.

Par contre, comme elle semble se dérober derrière les gros nuages, on dit qu'elle est poltronne. *Couyon comme li leune* « poltron comme la lune » est un dicton liégeois très commun. A Herve, d'un poltron l'on dit : *li leune n'a dj'amaï lû so ô si couyô* « la lune n'a jamais lui sur un aussi poltron ». A Mons, d'un poltron l'on dit que c'est *in couyon d'la lune*<sup>(2)</sup>. La poltronnerie de la Lune est le thème de facéties que l'on raconte encore sur des béotiens de Stembert et de Dinant, et où on les ridiculise parce qu'ils s'imaginaient que la Lune avait eu peur d'un cheval ou d'un âne<sup>(3)</sup>.

Dans les traditions wallonnes, les taches de la Lune sont expliquées par la présence d'une personne qui a été transportée dans cet astre en punition de quelque méfait<sup>(4)</sup>. Telle est la croyance générale. Nous ne pouvons omettre, toutefois, de signaler une formule enfantine qui signale dans la Lune la présence d'un lapin<sup>(5)</sup> :

<sup>(1)</sup> Tournaisis : HAROU in *Revue des traditions populaires*, t. XVII (1902), p. 567. — J'ai recueilli le même dicton en Hesbaye.

<sup>(2)</sup> *Œuvres de J.-B. Descamps* (Mons, 1889), p. 258.

<sup>(3)</sup> *Wallonia*, t. II, p. 92 : La lune à Stembert ; t. III, p. 49 : La lune avalée.

<sup>(4)</sup> *Wallonia*, t. I, p. 162.

<sup>(5)</sup> On sait que la vision commune dans l'Asie orientale est celle d'un lapin ou d'un lièvre. Pour presque toutes les peuplades indiennes de l'Amérique du Nord, le lièvre est le symbole de la Terre. Dans l'Amérique centrale, on trouve, sur des monuments, la Lune représentée sous la figure d'une cruche ou d'une coquille à spires, d'où sort un lièvre. Cf. HOUZEAU : *Préface à la Bibliographie générale de l'Astronomie* (Brux. Hayez, 1882), p. 40-42 ; et *WALLONIA*, t. I, p. 162.



J'ai vu dans la lune  
Un petit lapin  
Qui mangeait des prunes  
Comme un p'tit coquin,  
La pipe à la bouche,  
Le verre à la main,  
En disant : Madame,  
Versez-moi du vin.

Dans nos légendes populaires, il s'agit ordinairement d'un homme, qu'on appelle *Bazin* dans la province de Liège, *Katin* à Laroche, *Caïn* au pays gaumet, *Brunô* dans la province de Namur, au pays de Charleroi, dans le Brabant wallon et la plus grande partie du Luxembourg, *Pharaon* à Godarville, *Dj'han del leune* dans les Hautes-Fagnes.

Une comparaison populaire liégeoise dit : *c'est comme Bazin ès l'Bété, il a çou qu'il a mérité* « c'est comme Bazin dans la Lune, il a ce qu'il a mérité », il est justement puni. Voici le plus ancien récit en date de la légende liégeoise de Bazin : « Bazin allait à la maraude, pendant la nuit, dans le champ de son voisin. Celui-ci se tenait sur ses gardes. Le coupable, de son côté, n'avait négligé aucune précaution : *il aveût pris 'ne bouhêye di spènes po boucher* [ou mieux : *stoper*] *l' Bété* « il avait pris un fagot d'épines pour boucher la lune », qui était dans son plein. Cependant le propriétaire le surprit. Bazin, pour l'effrayer, s'écria d'une voix sépulcrale : « Je suis sorti de mon tombeau, et je viens ici au nom du grand Dieu vivant, pour enlever les petits et les grands ». L'autre s'enfuit, et Bazin put faire paisiblement sa récolte d'oignons et de navets. Mais si le coupable parvint à échapper à la justice humaine, la justice divine ne manqua pas de l'atteindre. Il est condamné à rester dans la lune avec son fagot d'épines. Cette figure aux traits contractés qui se dessine dans notre satellite et qui regarde mélancoliquement la terre, c'est la figure de Bazin. On parle aux enfants de Bazin comme de Croquemitaine : *Volà Bazin qui v'louke* « voilà Bazin qui vous regarde » (1). — Le serment : *Qui dj'vâye ès l'Bété* « que j'aïlle dans la lune », et la formule correspondante : *cours ès l'leune* (on ajoute quelquefois : *avou 'ne bouhêye di spènes à cou* « avec une buissonnée d'épines au derrière » c.-à-d. au dos) sont encore d'usage courant dans le

(1) DEJARDIN, *Dictionnaire des Spots*. Liège, 2<sup>e</sup> édition (1891-92), n° 1663 ; 1<sup>re</sup> édition (1861), n° 1988.

langage vulgaire. D'aucuns disent voir bien nettement Bazin qui tient son fagot d'épines sur une fourche levée en l'air ou appuyée sur l'épaule. A Houtain-St-Siméon, on ajoute que Bazin était boiteux et bossu : avec un peu d'attention, on voit sa jambe courte et sa bosse, et son cou enfoncé dans les épaules.

La légende de *Brunô* est semblable à celle de Bazin. Dans le Brabant wallon, on dit qu'on voit dans la Lune « *Brunô* avec un fagot d'épines au dos ». A Somme-Leuze, on a coutume de dire à une personne portant un fagot d'épines : *Vas-se sitoper l'lune ?* « Vas-tu boucher la lune » ?

Pharaon était un maraudeur qui, allant par une nuit sombre, dérober les navets d'un voisin, fut tout à coup dérangé dans sa besogne par un clair de lune subit. Craignant d'être reconnu, Pharaon saisit un fagot d'épines, l'éleva avec sa fourche, et il s'apprêta à boucher la lune lorsque Dieu, pour le punir, l'attira dans l'astre. On distingue encore parfaitement aujourd'hui dans la lune le voleur de navets (1).

Suivant la légende de Florenville, l'astre recèle la figure de Caïn, le premier fratricide, qui, honteux de son crime, craint de se montrer à la lumière du jour. Quelquefois, Caïn se blottit derrière un buisson ; mais il se cache assez maladroitement, car on distingue très nettement ses oreilles, ses yeux, son nez et sa bouche. Les parties qu'il ne parvient pas à dérober à la vue sont ce que nous nommons les taches de la Lune (2). A Chassepierre, on dit qu'on aperçoit dans la Lune, Caïn promenant une brouette : il poussera cette brouette jusqu'à la fin du monde, en punition de son crime (3).

On raconte à Francorchamps que « Jean-de-la-Lune » était un voleur de choux qui s'était embusqué derrière la haie pour attendre le bon moment de pénétrer dans un jardin ; au moment où il allait sortir de sa cachette, la Lune, qui s'était jusque là cachée derrière un gros nuage, brilla soudain de tout son éclat. *Dj'han del leune*, furieux, l'envoya au diable : mais c'est lui qui disparut, emporté, avec son buisson, dans la Lune où on le voit encore.

Au Borinage, certains voient dans la pleine Lune « un grand gaillard à longs pieds, avec une grossetête comme une citrouille (4).

(1-2) A. HAROU, *Le Folklore de Godarville*, p. 1.

(3) *Revue des Traditions populaires*, t. XVII (1902), p. 567.

(4) *Le Farceur*, de Hornu, n° du 30 décembre 1894.



On raconte en cette région qu'un vieux « rat de forêt » (expression de forme analogue à celle de « rat d'église ») prenait plus souvent du bois vert que du bois mort. Une nuit que cet homme faisait sa provision, la Lune se mit à luire ce qui le mit en dépit, car il pouvait alors être découvert et reconnu. Aussi, il fit vivement un gros fagot : « Nous verrons, dit-il, si tu luiras encore malgré ceci. » Il chargea le fagot à son dos et le voilà parti pour boucher « le trou de la lune ». Arrivé là, la lune était trop large que pour être cachée par le fagot, et la chaleur était si forte que notre homme a été étouffé. Quand la lune est bien pleine, on voit encore ce bonhomme avec son fagot, essayant de cacher la lune (1).

Il est clair que le trait de l'homme étouffé (*stoufi*) par la chaleur de la lune est en contradiction avec la fin du conte, d'après laquelle on verrait encore ce même homme essayer toujours de boucher le trou lumineux. Toutes ces histoires primitives, du reste, ont été plus ou moins maladroitement rationalisées sous l'influence des idées chrétiennes : c'est le cas lorsque l'on attribue à Dieu la punition infligée à Bazin ou Brunô en raison de leur attentat à la Lune. Néanmoins, c'est une conception partout répandue dans nos provinces, que la Lune agit de son propre chef pour se venger d'une insulte, ou d'un mensonge commis sous son invocation : C'est ce que nous avons fait remarquer (2) quand nous avons pour la première fois réuni des témoignages de cette croyance, et c'est ce qu'après nous admet l'auteur du *Folk-lore de France* (3). A Vierset-Barse, on raconte que Bazin, voleur, étant allé voler des pommes de terre pendant la nuit, la lune se montra et l'éclaira fortement. Il courait ainsi grand danger d'être aperçu. Voulant faire disparaître cette lumière encombrante, Bazin fait une fourchée de branchages pour la pousser dans la lune, mais celle-ci attira le voleur à elle, et les taches que l'on voit aujourd'hui dans l'astre ne sont autre chose que Bazin tenant sa fourchée de branchages (4). Les habitants de Bièvre, en Ardennes, appellent l'homme de la Lune « le voleur » : ils le voient portant une fourche, et au bout de la fourche un bouchon d'épine qu'il place dans la brèche où il vient de passer, pour dissimuler les traces de son passage (5). A Polleur, le bois volé dans la forêt s'appelle

(1) *Le Farceur*, n° du 11 mai 1902.

(2) *WALLONIA*, I, 166.

(3) SÉBILLOT, le *Folk-lore de France*, I, 17.

(4) Gérard AUSSEMS, in *Wallonia*, V, 11.

(5) George DELAW, in *Wallonia*, X, p. 74.

« bois de la lune », et l'on explique cette expression en disant que c'est du bois ramassé quand la Lune n'était pas là, c'est-à-dire à un moment où elle ne luisait pas. On raconte au pays de Herve que Bazin, voleur émérite, voulut, par une nuit sombre, dérober du foin chez un fermier, en entrant par la fenêtre du toit. Au moment où il allait se retirer, muni d'une botte très grosse, la Lune vint à briller, et un rayon le frappa en pleine face : le fermier le reconnut et cria son nom dans la nuit. Bazin, furieux d'être découvert, voua la Lune « aux six cent mille diables qui l'emportent ». Celle-ci, pour se venger, retira son rayon et enleva Bazin que l'on voit là-haut avec sa botte de foin.

Suivant un autre conte, c'est une jeune fille que l'on voit dans la Lune.

On raconte à Lavacherie (Ardenne) que, la veille de « la Notre-Dame » (15 août), une jeune fille, passionnée pour la danse, avait promis à sa mère de rentrer à la maison avant minuit, et dit en montrant la Lune : « Je vous obéirai aussi vrai que la Lune nous éclaire ! » Elle laissa passer l'heure, et chacun s'en retourna chez soi, en se séparant sur la grand'place devant l'église. La mère, éveillée par le bruit, s'y rend et ne rencontre pas sa fille ; mais la porte du cimetière était ouverte, il lui semble l'entendre et elle lui dit : « Marie, la Lune t'éclaire et je te vois ! — Au diable soit la Lune ! » s'écria la jeune fille. Ces paroles n'étaient pas sitôt sorties de sa bouche qu'elle était dans la Lune. C'est elle qu'on voit là-haut, filant sans relâche les fils de la Vierge. — Une variante recueillie à Boirs, dans la vallée du Geer, dit que la fileuse éternelle est une jeune fille qui avait juré à sa mère de ne pas danser après minuit, parce qu'on était au jour de Notre-Dame ; comme elle n'était pas rentrée à l'heure, la mère se leva, et vit sa fille qui dansait dans une prairie ; alors elle regarda la Lune et dit à mi-voix : « Je voudrais qu'un enfant qui oublie si vite les promesses faites à sa mère, soit assis dans la Lune à y tenir pour toujours ». A peine ces paroles étaient-elles prononcées, que la danseuse s'éleva dans les airs et arriva jusqu'à l'astre des nuits, où on la voit encore (1).

Dans différentes régions, notamment au pays de Liège, les jeunes filles font une invocation à la Lune pour que, dans leur

(1) Guillaume MARCHAL, in *Bulletin de la Soc. liég. de littérature wallonne*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX (1892), p. 285 et suiv.



sommeil, elle leur fasse voir celui qui les épousera. Voici une variante de cette prière (1) :

Lune, lune, beau croissant  
Fais-moi voir en mon dormant  
Celui que j'aurai dans mon vivant,  
Et qu'il tienne dedans sa main  
L'outil de quoi gagner son pain.

La jeune fille doit faire cette conjuration le soir, après s'être déshabillée : elle mettra ensuite ses vêtements en croix par terre sur une de ses chemises, totalement blanche sans rubans, qui n'ait pas encore été portée et qu'elle ait cousue elle-même : le futur mari ne manquera pas de lui apparaître en rêve (Seraing-sur-Meuse).

A Marchin, on choisit un jour de pleine lune, on se confesse et, le soir, avant de se coucher, on éteint sa lampe et l'on dit à la Lune la même chose :

*Leune, Leune, très belle Leune,  
Venæ m'fé veûye divins m'dwermoit  
L'homme qué d'arè-st è m'viquont  
Et qu'é tègne è s' mwin  
L'ostèye po gangni s'pwin.*

A Battice, la jeune fille qui désire voir en rêve son futur mari doit, quand la lune donne sur sa fenêtre, se coucher à reculons en regardant toujours la Lune, et dire une formulette semblable (2).

Le temps où la lune est dans son premier quartier, s'appelle *li crèhant* « le croissant » ; le temps où elle est au décours, s'appelle *li d'falant* « le défailant ». Le décours s'appelle encore *li tinre leune* « la lune tendre », et le cours, *li deûre leune* « la dure lune ». — Une autre expression liégeoise, *li tahant* désigne l'un et l'autre des deux croissants : elle paraît correspondre au français « taillant » et fait allusion à la faux ou faucille que présente la lune en chacun de ses quartiers.

On signale aux enfants ce mnémonisme pour reconnaître les deux quartiers : si vous pouvez donner une claque au derrière de la lune avec la main droite, c'est le premier quartier ; ce sera le dernier quartier si, pour frapper la lune au derrière, vous devez employer la main gauche.

(1) Voir t. IV, p. 53, des textes analogues de Haine-St-Pierre, Jodoigne et Vottem ; et t. V, p. 188, la formulette qu'on récite à Liège et environs, le 6 janvier, si la lune brille.

(2) Communication de M. Gérard AUSSEMS.

L'idée que la lune grandit, puis qu'elle décroît, a donné naissance à maintes croyances basées sur la théorie de la sympathie. On fait débiter l'influence du décours à la pleine lune, et l'influence du cours à la nouvelle lune.

C'est pendant le croissant de la lune qu'il faut semer les plantes qui montent : petits pois et autres plantes qui doivent grainer ; pendant le défailant, il faut semer les salades et autres plantes qui doivent pousser, ainsi que les pommes de terre, carottes, betteraves et autres plantes qui « grandissent en bas ». — Certaines espèces de pois, dont les tiges ont une tendance à se développer outre mesure au détriment de la fructification, doivent être semées en pleine lune, l'influence du décours devant logiquement contrebalancer la tendance mauvaise de la plante.

En vertu du même raisonnement, c'est pendant le croissant de la lune que l'on coupe les cheveux des enfants, pour qu'ils repoussent drus et vite. Si l'on veut, quand on est plus âgé, éviter la calvitie ou enrayer la chute des cheveux, il faut se faire tondre au croissant de la lune.

Il fait bon engraisser les terres avec la nouvelle lune et au premier quartier.

Il faut châtrer les animaux au défailant de la lune.

Les bûcherons ardennais observent rigoureusement la règle de couper le bois à différentes époques suivant son essence : le chêne, le peuplier et les résineux se coupent pendant la pleine lune, et les autres bois, c.-à-d. le « mort-bois », à la nouvelle (1).

Si une vache donne le jour à un taureau pendant la période de croissance de la lune, elle produira une génisse l'année suivante, en vertu de l'adage : Nouvelle lune, nouveau fruit. Si, au contraire, la vache vêle pendant la période de décroissance de la lune, elle donnera un veau du même sexe l'année suivante : Vieille lune, vieux fruit (2). On dit la même chose de la femme (3). — Lorsque la lune change de quartier dans les trois jours qui suivent l'accouchement, le prochain enfant qui naîtra sera du sexe différent. Cette croyance est répandue partout en Wallonie, autant chez les accoucheuses que chez leurs clientes ; elle a même eu un écho dans les cliniques, si l'on en croit une publication spéciale et autorisée (4).

(1) Albin BODY, in *Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wallonne*, t. X, p. 272.

(2-3) HAROU: *Le folklore de Godarville*, pp. 21 et 79.

(4) *Journal d'Accouchements*, de Liège, n° du 14 janvier 1900 ; cité par *Wallonia*, IX, 130.



La femelle couverte pendant le décours de la lune donnera une femelle ; si la saillie a lieu pendant le croissant, elle donnera un mâle. De même les garçons sont conçus pendant la lune tendre, et les filles au décours de la lune<sup>(1)</sup>. La vache saillie *ès l' tinre leune* vèlera souvent avant terme, le contraire arrive si elle est couverte *ès l' deûre leune* <sup>(2)</sup>.

La lune exerce une influence sur les somnambules : c'est par les clairs de lune, dit-on, qu'on remarque le plus de phénomènes somnambuliques (Liège). La lune a aussi son influence sur le langage des bègues : ils parlent plus difficilement à la pleine lune. Les aliénés sont également plus agités à ce moment.

(A suivre)

OSCAR COLSON.



(1) Hesbayo.

(2) Beaufays : Communication de M. Edouard MONSEUR.



## Le Roman de Calvin

Jean CALVIN, né à Noyon en 1509, devenu célèbre dès la publication de son *Institution chrétienne* en 1536, qu'il avait fait précéder d'une éloquente et vibrante dédicace à François 1<sup>er</sup> (août 1535), fut appelé à enseigner la théologie et à remplir les fonctions de pasteur en août 1536 à Genève.

La ville de Genève, qui venait de rompre définitivement avec son évêque et l'Eglise catholique, était peuplée d'esprits libéraux pour lesquels le jeune Réformateur se trouva réellement être trop intransigeant. Ils le bannirent ainsi que son ami FABEL, après les événements de Pâques 1538 et CALVIN se fixa d'abord à Bâle, puis à Strasbourg.

A Strasbourg, CALVIN déploya une activité prodigieuse. La Ville, attachée, elle aussi, aux doctrines de la Réforme, était peut-être alors le seul endroit où, sous l'impulsion de BUCER et CAPITON, on se sentit sur un terrain de conciliation entre les diverses doctrines de la Réforme. Luthériens et réformés s'y coudoyaient et y vivaient en paix.

CALVIN y organisa une Eglise de langue française. Dès le 1<sup>er</sup> mai 1539, les « seigneurs » de la ville lui octroient un traitement de 52 florins par an pour l'exercice de ses fonctions pastorales. Il prêche quatre fois par semaine et prend en pension chez lui de nombreux jeunes gens français qu'il prépare à la même carrière. Il vit, plus que pauvrement, de la vente de ses ouvrages et refuse toutes les offres d'argent que lui font ses amis.

C'est à cette date de 1539 que, pour la première fois, CALVIN songea à se marier. Les nombreux soucis d'une maison à conduire ne lui laissaient pas le loisir nécessaire à une carrière de combat nécessitant des travaux écrasants.



Le 19 mai 1539 il dépeint à FAREL son idéal. « Je ne suis pas de » la race insensée de ces amants qui, une fois pris par la beauté » (*forma*) d'une femme, convrent de baisers jusqu'à ses défauts » (*vitia etiam exosculantur*). La seule beauté (*pulchritudo*) qui me » séduit (*illectat*) est celle d'une femme pudique, complaisante » (*morigera*), pas fastueuse, économe, patiente, que je puisse » enfin espérer être soigneuse de ma santé... » (1).

Le 6 février 1540, il raconte qu'on l'a pressé d'épouser une jeune fille noble, dont la dot dépasse sa condition (*dotata super conditionem meam*). Le frère de cette jeune personne, un de ses amis, insiste énergiquement. Mais CALVIN est décidé à refuser pour deux raisons. La première, c'est qu'elle ignore le français. La seconde : « Je craignais qu'elle ne se souvint trop de sa naissance et de son » éducation. Son frère, personnage d'une très rare piété, me » pressait beaucoup et sans autre motif, sinon que, aveuglé par » son amour pour moi, il méconnaissait son propre intérêt. Sa » femme, animée d'un même zèle, combattait avec lui et j'allais » avoir la main forcée, si Dieu ne m'avait délivré. »

Cette résistance du jeune Réformateur contre un mariage noble et riche est certes à son honneur.

La situation se dénoua au cours du printemps par une demande en mariage que CALVIN adressa formellement à une jeune fille pauvre, douée des qualités du cœur et de l'esprit qui lui paraissaient l'emporter sur tout. Cette demande échoua. Nous le savons par une lettre du 21 juin de la même année.

Puis, plus rien dans les documents de l'époque, jusqu'à la date du 17 août 1540, date à laquelle Christophe FABRI nous apprend que CALVIN vient de se marier. E. DOUMERGUE place ce mariage dans les premiers jours d'août.

\* \* \*

Qui CALVIN épousait-il ? Une jeune veuve domiciliée à Strasbourg qui vivait avec ses deux enfants, un garçon dont le sort est resté obscur (voir DOUMERGUE) et une fille nommée Judith qui suivit sa mère à Genève, lui survécut, se maria et ne laissa pas de donner du chagrin à son beau-père. Nous mentionnons ces détails ici pour n'en plus reparler.

IDELETTE DE BUERE avait épousé d'abord un anabaptiste liégeois

(1) DOUMERGUE : *Jean Calvin*, (in-fol. Lausanne, 1899 et suiv.) t. II, p. 448.



Portrait donné pour celui d'IDELETTE DE BURE  
et attribué à LUCAS CRANACH.



Jean DE STORDEUR, qui avait été banni de Liège à la suite de la mutinerie des Rivageois en 1531. DOUMERGUE (*ibid.* p. 469) pense pouvoir conclure, d'un passage obscur d'une lettre de CALVIN, que le mariage Stordeur n'aurait pas été sanctionné par la loi civile, selon la coutume des anabaptistes. En tous cas, CALVIN, qui paraît-il prit la défense de sa femme, parle une fois de la « faute » d'IDELETTE et de son premier mari.

Les STORDEUR avaient déjà fait une apparition dans la vie de CALVIN. En 1537, au printemps, les anabaptistes avaient soutenu, à Genève même, de vives discussions publiques avec les pasteurs de Genève, en présence des autorités. Il y avait là STORDEUR « natif de Liège » dit COLLADON, le biographe de CALVIN, et aussi un certain imprimeur BOMEKOMENUS — nom qui paraît être une forme du nom de BOMERSHOMME, répandu à Liège alors et encore maintenant. STORDEUR et ses amis furent bannis de Genève (1).

En 1538, CALVIN le retrouva à Strasbourg. Il s'employa activement à ramener dans le sein de son Eglise tout le groupe des anabaptistes de Strasbourg. Il y réussit, paraît-il, et parle de quelques-uns d'entre eux avec considération. STORDEUR fut parmi ceux qui se rallièrent à CALVIN. Malheureusement, il mourut de la peste en 1538.

Il n'y a pas de doute que STORDEUR fût un Liégeois. Les témoignages sont trop nombreux et concordants. De plus, le nom de STORDEUR (2) était assez répandu à Liège et il faudra encore des recherches, je crois, pour déterminer à quelle famille notre anabaptiste appartenait. En feuilletant, aux Archives de l'Etat à Liège, l'Inventaire fait avec tant de soin, des Convenances et Testaments de 1419 à 1569, qui y sont conservés dans les registres

(1) Les anabaptistes constituaient, comme on sait, l'extrême gauche du mouvement réformateur. Ils voulaient la suppression de toute organisation ecclésiastique et poussaient à l'extrême l'idée, juste au fond, qu'en religion le fond seul importe, la forme extérieure du culte, les traditions cérémonielles ne servent de rien. Ils s'insurgeaient contre le baptême des enfants et plusieurs autres usages. Un peu illuminés, théoriciens, fort attachés à leur sens propre, ils étaient pour la plupart inoffensifs, et ne menaçaient que l'esprit de cohésion si nécessaire à la Réforme naissante. GUILLAUME LE TACITURNE les prit sous sa protection en Hollande, et l'historien doit se garder de les rendre tous solidaires des excès commis par les célèbres anabaptistes de Munster.

(2) *Stordeur* paraît bien être la traduction, en faux-français local, du wallon *stwèrdeu*, qui signifie « tordeur » (du verbe tordre). Les noms de Stordeur, Destordeur et Tordeur sont encore communs au pays de Liège et en cette ville même.

du Grand Greffe, nous avons constaté l'existence de huit documents sur les STORDEUR, testaments et contrats de mariage, deux du xv<sup>e</sup> siècle et six du xvi<sup>e</sup>. On y distingue les « de Stordeur de Chuxhau », les « de Stordeur de Bèche » et les « de Stordeur de Fragnée ». On croit que c'est à cette dernière famille qu'appartenait JEAN DE STORDEUR.

IDELETTE DE BUERE était-elle aussi une Liégeoise ? — M. LENOIR, dans son *Histoire de la Réformation au Pays de Liège* l'affirme en mentionnant la proscription de LAMBERT DE BURRE en 1533. La *Biographie Nationale* de l'Académie de Belgique pense de même. Les biographes de CALVIN ne sont pas tous d'accord sur ce point. M. PAUL DE FÉLICE (1) dit « Idelette de Bure, de Liège probablement ». M. ABEL LEFRANC (2) suppose qu'IDELETTE était de Noyon, et ajoute : « Il n'est peut-être pas téméraire de supposer qu'IDELETTE appartenait à la même famille et que son mariage avec Calvin ne fut pas l'effet d'une rencontre due uniquement au hasard. »

L'hésitation des historiens provient du fait que jusqu'ici il n'avait pas été possible de retrouver les traces du Liégeois LAMBERT DE BURRE, banni de Liège en 1533. J'ai eu la bonne fortune de remettre la main sur un échange de lettres entre le bourgmestre de Strasbourg et le prince-évêque de Liège en octobre 1538. Il résulte de ces documents, que j'ai l'intention de publier dans le *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, que LAMBERT DE BURRE, en quittant Liège, s'installa à Strasbourg, se fit recevoir de la ville et y vécut du travail de ses mains. En 1538, au moment où Corneille de Berghes venait de succéder à Erard de la Marck, la Ville de Strasbourg écrit au prince-évêque pour obtenir le rappel du décret de bannissement et pour dire combien la confiscation de ses biens a été nuisible à Lambert — ou Lamprecht — de Burre et aux siens. Inutile d'ajouter que la réponse de Corneille de Berghes est une fin de non recevoir.

Il résulte de ces documents que LAMBERT DE BURRE, le Liégeois banni, vivait à Strasbourg avec sa famille depuis sa proscription. C'est là une présomption tellement forte en faveur de l'origine liégeoise d'IDELETTE qu'elle convaincra, je pense, même M. LEFRANC.

(1) *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge*, n° 5, (Brux. 1888) p. 18.

(2) Abel LEFRANC : *La jeunesse de Calvin*, (Paris, 1888) p. 191 et 205. Voir DOUMERGUE, *Jean Calvin* p. 463, n. 9.



Les DE BURRE, eux aussi, d'ailleurs, étaient nombreux à Liège. Les registres du Grand Greffe contiennent huit testaments et contrats de mariage à ce nom, dont deux du xv<sup>e</sup> siècle et six du xvi<sup>e</sup>. Il y a des « de Burre d'Agimont », un « Cyprion alias de Bure », un « Everard de Bure citain de Liège ». Le nom de Ide se rencontre dans la famille. Il ne m'a pas été possible encore de retrouver dans ces documents le LAMBERT DE BURRE proscrit par le texte connu du « Cri du péron touchant l'hérésie luthérienne, les blasphémateurs, les maîtres d'école, les vendeurs de livres, etc. », du 9 juin 1533.

On relira avec intérêt la fin de cette proclamation, déjà publiée, et dont nous extrayons le texte de la Collection manuscrite Schoonbroodt (1).

« Item que Richale Hoesman, voirier, Charle le Corbesier, Jehan le Tourneur, Bastin de Chaine, Piron le bollengier, Jehan le Moine, Lambert de Burre le jeune et Jehan Reneri sont, pour désobéissances et comme entachiez de l'herésie lutheriane, a tousjours bannis hors de la cité et pays de Liege et de Looz, et avec ce tous leurs biens confisquez au proffit de laditte cite et quils apartent dedans soleil luisant. »

Ce point de l'origine d'IDELETTE est encore éclairé par une lettre de CALVIN du 29 mars 1541, qui nous apprend que, pendant une absence de Calvin qui se trouvait à Ratisbonne, deux élèves et pensionnaires de Calvin étant morts de la peste, la maison a été fermée et : « ma femme s'est retirée chez son frère ». IDELETTE avait donc un frère DE BURRE domicilié à Strasbourg et en mesure de la recevoir chez lui. On admettra difficilement qu'il s'agisse de quelqu'un d'autre que ce LAMBERT cité plus haut ou, moins probablement, un fils du dit LAMBERT.

IDELETTE, d'après tous les témoignages, était belle et distinguée. CALVIN l'aima profondément, on le voit par les termes dont il se sert pour marquer sa douleur lorsqu'il la perdit en 1549 (2).

Elle était surtout entièrement dévouée à l'œuvre gigantesque que poursuivait son mari, et il dit lui-même qu'elle l'aurait suivi dans l'exil et jusque dans la mort.

La ville de Liège doit conserver dans ses fastes la mémoire de cette femme d'élite, qui a associé son nom à celui d'une destinée illustre dans l'histoire mondiale.

ARNOLD REY,

Secrétaire de la Société d'Histoire du Protestantisme Belge.

(1) Propriété de la Bibliothèque de la Société d'histoire du Protestantisme belge.

(2) Voir ci-dessus, p. 177.



## Intermédiaire wallon

### Questions

**François Lamy : lieu de sa naissance.** — Peut-on me dire quel est exactement le lieu de naissance de l'assyriologue François Lamy, professeur à l'Université de Louvain, mort il y a quelques mois ?

NAMEUR PO TOT.

**Les cloches dans la tradition populaire.** — Des légendes et coutumes spéciales concernant les cloches existent dans nos provinces wallonnes. Il importerait de les recueillir.

Veut-on nous y aider ?

E. MATTHIEU.

**L'homme aux punaises.** — A Govt, nigaud liégeois, on donnait un moyen très pratique pour se débarrasser des punaises. Le soir, dans sa chambre infestée, il devait se faire saigner au moyen d'un coup de poing sur le nez, faire dériver les gouttes sanguines du lit jusqu'à proximité de la cheminée où se trouvait placée une grande pierre plate légèrement surélevée. Au terminus des gouttes de sang sous la pierre, on plaçait du poivre en poudre et les punaises en y aboutissant éternuaient sous l'influence du poivre et se brisaient la tête contre la grosse pierre !!

J'ai entendu souvent parler en ma jeunesse de « l'homme aux punaises ». Moyennant certaine rétribution, à l'instar des dompteurs de souris et de rats, il se renfermait dans l'appartement envahi par ces insectes. Qu'y faisait-il, on l'ignore. On sait seulement qu'il se déshabillait nu comme un ver et se mettait à genoux dans les coins puis étendu tout de son long au centre.

Les gens prétendaient son intervention efficace au point qu'on ne voyait plus aucun de ces insectes. Nota : Je crois avoir lu jadis que semblables personnages opéraient en Bretagne.

Si le procédé n'est pas légendaire et supposé — quel est-il ?

Charles SEMERTIER.



## Réponses

**Le plus ancien journal wallon** (XVII, 251). — Le plus ancien organe wallon écrit entièrement en dialecte est *li Spirou, gazette des tiesses di hoye*, journal liégeois hebdomadaire, dont le 1<sup>er</sup> n° porte la date du 17 novembre 1887, imprimé par H. Vaillant-Carmanne, rue St-Adalbert, à Liège.

Le journal namurois *la Marmite*, qui devait lui survivre, ne fut tout entier rédigé en wallon que plus tard : *la Marmite* publiait alors, de temps à autre, des facéties, mots de la fin, en wallon ; et d'autres journaux, notamment les quotidiens liégeois, donnaient parfois, en wallon des poésies et des chansons.

*Li Spirou* fut fondé par MM. Jean d'ARCHAMBEAU, Toussaint BURY, Alphonse TILKIN et Joseph VRINDTS. M. Tilkin, délégué à la cuisine du journal, vit ses co-propriétaires se retirer dès la fin de la première année, à cause du nombre assez inattendu des désabonnements. MM. Bury et Vrindts lui continuèrent leur collaboration et la persévérance du nouveau propriétaire eut sa récompense : sous son intelligente direction *li Spirou* vécut dix-sept ans. Le dernier n° est daté du 26 juin 1904. O. C.

**Les « russes » à la foire** (XVII, 251). — Par suite de quelles circonstances désigne-t-on ainsi les portions de pommes de terre frites servies à la foire de Liège ?

Deux vieillards, qui n'étaient pas étymologistes, m'ont conté autrefois que l'expression datait de la guerre de Crimée.

C'est vers la même époque que Fritz, l'ancêtre du forain qui nous revient une fois l'an, parut pour la première fois sur notre champ de foire et qu'après plusieurs essais malheureux, il vendit avec un succès grandissant des pommes de terre frites.

Quel poète ignoré de lui-même eut l'idée de comparer ces portions rapidement englouties aux russes qui tombaient à Malakof ? Je l'ignore, mais les exploits glorieux des français faisaient le charme et le sujet de toutes les conversations et l'on triomphait de leurs moindres avantages. Les liégeois participaient à l'héroïsme de Mac-Mahon en abattant, eux aussi : des « russes »... Ainsi témoignent deux contemporains.

F. MALLIEUX.

✦ ✦ Il y a environ deux ans, l'origine de ce nom a été publiée par de nombreux journaux quotidiens. Si mes souvenirs sont bons, voici ce qu'on y disait :

C'était après l'expédition des Français en Russie. Un marchand de frites, établi sur la foire de Liège, et qui était français, s'avisa de nommer « russes » la portion de ses pommes de terre. Le mot était à la mode, il fit fortune et il est resté

LECRAM.

✦ ✦ Durant la guerre de Crimée, en octobre 1854, le *Courrier de Verviers* publia l'annonce suivante, qui explique l'origine de cette expression :

LE ROI

DES POMMES DE TERRE FRITES

M. FRITZ

voulant suivre de près les circonstances, appellera cette année son établissement *Sébastopol*, vu que les consommateurs le prennent d'assaut tous les jours et qu'il a augmenté ses feux. Par conséquent, le nom des Paquets de Friture est changé : les gros seront nommés des Russes et les petits des Cosaques. De sorte que l'on croquera à l'intérieur des Russes à 10 centimes. Et les Cosaques seront vendus à la porte à 5 centimes. Qu'on se le dise ! »

Nous ignorons si cette expression est connue ailleurs qu'en Belgique.  
Ernest CLOSSON.

**L'aviation et les Wallons** (XVII, 250). — M. DODINVAL, ingénieur et professeur de l'enseignement moyen, a expérimenté, en 1893, dans la prairie de la Blanche Houkaye, sur le territoire de la commune d'Ensival, un appareil volant dont le plan a été publié par le journal *Le Travail*, de Verviers, dans son n° du 28-29 août dernier.

Cette machine consistait en un plan porteur de 3 m. 40 sur 3 m., supportant un siège pour l'aviateur. Le mouvement propulseur devait être produit par deux ailes, ou rames battantes, de 1 m. 20 sur 0 m. 40, mues de haut en bas, à l'avant, par les mains de l'opérateur.

Un gouvernail de profondeur, à l'arrière du plan porteur, était mû par des cordes. L'appareil tout entier pesait 17 kilogs.

Il va sans dire que l'expérience n'eût aucun résultat, le moteur humain étant impuissant à donner la vitesse nécessaire aux ailes. Le moteur léger n'était pas encore trouvé.

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de constater que si cet appareil avait deux éléments conformes à ceux des aéronefs, le plan sustentateur et le gouvernail de profondeur ; d'un autre côté il se rattachait à l'ancienne conception de l'homme volant à l'aide d'ailes articulées ; conception que Léonard de Vinci avait imaginée vers l'an 1500 et dont il est resté des dessins précieux.

Verviers a un autre titre à la renommée : c'est le souvenir de son chat volant, célébré en vers wallons ; puis en vers français, si toutefois on peut appeler vers français ou wallons, les élucubrations en question.

Les amateurs de détails sur cette aventure burlesque pourront les trouver dans la plaquette d'Armand Wéber : *Un apothicaire Verviétois au 17<sup>e</sup> siècle et le fameux chat volant*, Verviers Nautet-Hans, 1894.

Quant au poème wallon, intitulé *Le vol du chat de Verviers, chant burlesque*, il a été publié par Jules Matthieu, sous le titre de : *Le Chat volant de Verviers*, par J. M., Verviers, Nautet-Hans, 1880.

Le manuscrit de cette pièce de vers existe à la Bibliothèque de Verviers. Donnons-en une rapide analyse.